



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

**No 7-2018 - Séance du 26 mars 2018 - Orale**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Les municipalités de Blonay et St-Légier - La Chiésaz, dans un souci d'économie, tout en réservant la qualité de leur publication commune, ont décidé de remettre en soumission les trois postes liés à cet important outil de communication, soit :

- Le graphisme
- L'impression
- La rédaction

Il a été décidé de planifier ces soumissions sur trois ans, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement rédactionnel.

Dès lors, le premier poste, soit le graphisme, a été attribué à l'entreprise NectarDesign, dont le siège se situe à St-Légier - La Chiésaz.

Le coût, par publication, s'élève à CHF 100.- par page et CHF 20.- par annonce.

Le contrat est signé pour la durée de 2 ans, puis renouvelable tacitement d'année en année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay

Le secrétaire

J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 26 mars 2018

M. le syndic, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal